

# Fédération québécoise pour le saumon atlantique

Convention de subvention  
relative au  
Plan de développement de la  
pêche au saumon et de la pêche  
sportive au Québec 2017-2022



Crédit photo : Mathieu Dupuis

**RAPPORT ANNUEL 2020-2021**

## MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Les membres de la direction et du conseil d'administration de la Fédération québécoise pour le saumon atlantique (FQSA) tiennent à remercier le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour la confiance qu'il nous accorde par la délégation de la gestion d'une partie du Plan de développement de la pêche au saumon atlantique 2017-2022 (PDPS).

Nous sommes fiers des réalisations faites pour cette quatrième année du programme, et sommes enthousiastes des nombreux projets qui se poursuivront pour l'année à venir. En effet, nous en sommes déjà à la dernière année du programme et, quoique nous puissions dire d'emblée que celui-ci aura été une grande réussite, de nombreux besoins et préoccupations ont émergés depuis 2017. Le PDPS apporte beaucoup à notre secteur, tant au point de vue du développement économique régional durable que de la conservation du saumon et de ses habitats. Nous sommes heureux de travailler avec le MFFP à la promotion d'une pêche responsable, qui permet la conservation de l'espèce, mais aussi des retombées socioéconomiques concrètes pour le Québec. Ensemble, nous avons offert à la communauté des pêcheurs de saumon, néophytes ou expérimentés, québécois ou internationaux, l'accès à une information claire et centralisée pour pratiquer ce magnifique sport. Nous avons à cœur la pérennité des populations de saumon et nos actions communes sont tout à fait pertinentes pour une meilleure gestion de la ressource.

La FQSA œuvre activement depuis 1984 afin de répondre à une mission en harmonie à celle de votre ministère. En effet, notre mission est d'unir et représenter les intérêts de l'ensemble des intervenants de la pêche sportive au saumon. Nous faisons donc la promotion de :

1. La conservation et la mise en valeur du saumon atlantique et de son habitat;
2. Le développement durable de la pêche sportive au saumon atlantique;
3. Le maintien de l'accès à une pêche de qualité, à juste prix.

Encore une fois cette année, la gestion de cette enveloppe a déjà donné des résultats et une grande satisfaction des organismes gestionnaires de rivières et des pêcheurs. C'est principalement grâce à la bonne relation entretenue entre la FQSA et le MFFP que nous pouvons conjointement travailler de façon proactive afin de développer des projets passionnants qui permettront de mettre le Québec sur le podium des meilleurs endroits du monde pour la pêche sportive du saumon.



**Myriam Bergeron**  
Directrice générale  
Fédération québécoise  
pour le saumon atlantique

## INTRODUCTION AU PROGRAMME

Lors des consultations prébudgétaires en janvier 2017, la Fédération québécoise pour le saumon atlantique (FQSA) a déposé, au Gouvernement du Québec, le Plan de développement économique du saumon 2017-2022 (PDES). En mars 2017, une mesure du budget a été annoncée dans le cadre du Plan économique du Québec 2017-2018, soit des investissements de 15 millions de dollars sur 5 ans pour le Plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive au Québec 2017-2022, dont 10 millions de dollars seraient consacrés au volet saumon.

Le 4 juillet 2017, un décret publié dans la *Gazette officielle du Québec* officialisait l'octroi de 7 525 000 \$ à la FQSA. À la suite de cette annonce, une première convention de subvention établissant la répartition des montants pour les volets Infrastructures, Gestion, suivi et protection de la ressource et Promotion et sensibilisation a été signée en octobre 2017 entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et la FQSA. Après plusieurs rencontres concernant les besoins de financement des rivières, une subvention supplémentaire de 4 millions de dollars a été ajoutée en mars 2018, pour une somme globale de 11 525 000 \$, versée à la FQSA dans le cadre du PDPS.

L'année 2017-2018 marque la période de lancement des plus gros volets du PDPS. Cette année a également servi à l'élaboration de tous les documents nécessaires au bon fonctionnement du programme, par exemple les guides des promoteurs. En 2017-2018, aucun des volets principaux n'a réellement été mis en action ou n'a nécessité le versement de fonds. Seuls les volets de Promotion nationale et les frais de gestion accusent des dépenses.

Le volet Infrastructures s'est vu octroyer un financement supplémentaire de 1 million de dollars issu de la bonification de 2018 du PDPS, qui a été reporté à l'année financière 2018-2019. Ce programme a été lancé au cours de cette année, tout comme les projets de Protection, de Décompte qui étaient précédemment administrés par le MFFP.

L'année 2020-2021 a été une année d'accomplissement pour beaucoup de projets du programme. Les années antérieures ont permis l'élaboration et la mise en place, avec le comité de suivi, de divers projets dans les différents volets du programme, qui se sont finalement terminés durant cette année si particulière. La FQSA commence, à l'heure actuelle, à préparer la dernière année de projet pour le programme et propose des idées afin de maximiser l'investissement du PDPS.

## BILAN GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS RÉALISÉES DANS LE CADRE DU VOLET INFRASTRUCTURES

Le volet Infrastructures est sans conteste le volet le plus en demande du programme. Plusieurs projets ont dû être refusés, soit entièrement ou soit partiellement, car le fonds prévu était insuffisant pour subventionner toutes les demandes admissibles à 80 %. Au total, 15 projets ont pu être subventionnés sur les 20 déposés, et un seul projet n'a pu être subventionné que de façon partielle. Les 15 projets subventionnés totalisent un montant accordé de 848 897,52 \$ alors que la demande initiale était de 1 322 773,70 \$.

L'investissement de l'année 2020-2021 a permis à 15 organismes de développer des projets d'infrastructures, tels que :

- Chalet
- Rénovation des infrastructures existantes
- Développement d'un nouveau secteur de pêche
- Rénovation de passerelles
- Infrastructures d'accès (escaliers, rampes, etc.)
- Commodités simples (toilette, abris, porte-canne, etc.)

La particularité de l'année 2020-2021 (crise sanitaire mondiale, indisponibilité des contractants) a forcé plusieurs organismes à fermer leurs projets avec moins de dépenses que prévu initialement. Cette somme sera reportée à l'année suivante pour être investie dans d'autres projets.



## BILAN GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS RÉALISÉES DANS LE CADRE DU VOLET DE DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX SECTEURS DE PÊCHE

Le volet Développement de nouveaux secteurs de pêche avait pour objectif de doter les rivières d'infrastructures sur des secteurs n'ayant jamais été exploités. Grâce à ce volet, le MFFP désirait soutenir les organismes afin de leur donner des outils pour assurer leur autofinancement à long terme. Cependant, de tels projets sont longs à élaborer et peu d'organismes étaient prêts à en déployer en 2018. De plus, lors de la rencontre des gestionnaires, en mars 2019, ceux-ci ont exprimé la nécessité de prioriser la consolidation des activités de pêche sur les secteurs existants. Ces facteurs ont amené le comité directeur à prendre la décision de transférer les fonds de ce volet au volet régulier des infrastructures. Cependant, le comité d'analyse a convenu de prioriser les projets de développement déposés dans le dernier appel de projet qui se tiendra en 2021.

## BILAN GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS DE CONSOLIDATION DU RÉSEAU DE SUIVI DES MONTAISONS

### *Opérations de décompte*

Le sous-volet Opérations de décompte permet aux organismes admissibles de subventionner les activités (matériel, salaires, etc.) de dénombrement des saumons. Cette enveloppe est toujours annuellement prévue à son montant maximum de 175 000 \$, ce qui permet aux organismes d'être subventionnés à approximativement 80 % de leurs dépenses admissibles en fixant une limite d'aide financière à 20 000 \$. Chaque année, depuis le début du programme, le cumulatif des demandes de subvention honore les montants prévisionnels. En 2020-2021, un montant de 206 721 \$ avait été accordé; ce montant excède de 175 000 \$ annuellement prévu, car il a été bonifié par le résiduel de l'année précédente. Finalement, après reddition, les organismes ont dépensé la somme totale de 198 662 \$. Le montant résiduel sera reporté après l'année 2021-2022.



### *Matériel*

Ce sous-volet a servi à la location de systèmes de compteur automatique et à l'achat du matériel nécessaire à l'utilisation de cette technologie, notamment les barrières orientant les saumons à emprunter le compteur. Ces barrières, qui assurent un suivi pointilleux quant à la montaison et au dénombrement des saumons, ont été installées sur trois rivières : la rivière Ouelle, la rivière Saint-Jean-Saguenay et la rivière du Gouffre. Ces dernières ont été identifiées comme prioritaires par le MFFP pour la réalisation de projets de dénombrement qui suivent sa stratégie nationale de déploiement des barrières de comptage sur les rivières à saumon du Québec, et dont la FQSA est partenaire. Les dépenses représentent une somme de 83 554 \$ à l'heure actuelle.

### *Transport*

Le volet Transport permet de subventionner des dépenses courantes liées au transport de saumons pour les organismes admissibles. Un montant de 90 000 \$ avait été initialement été réservé, soit 45 000 \$ par année, pour la capture et le transport du saumon afin de permettre à l'espèce de passer certains obstacles dans son parcours, tel que les barrages hydroélectriques lorsque ceux-ci ne sont pas financés par d'autres sources (ex: compagnies opérant les barrages) . Des fonds supplémentaires avaient été transférés du volet Ensemencement pour que la rivière Mitis puisse faire l'achat d'un camion et, ainsi, poursuivre le transport de saumon. Pour sa dernière année, nous envisageons transférer d'autre fonds au volet Transport afin de combler les besoins des organismes admissibles dans leurs activités de transport de saumons.

## BILAN GÉNÉRAL DES OPÉRATIONS DE SUPPORT À L'ENSEMENCEMENT

En 2020-2021, l'unique activité du volet Ensemencement est la subvention allouée dans le cadre du programme éducatif « Histoire de saumon », à la hauteur de 3000 \$. Le PDPS a permis à plusieurs écoles d'acquérir le matériel nécessaire afin de sensibiliser les enfants au cycle de vie du saumon et les enjeux de conservation par le biais de systèmes permettant de faire éclore des œufs et, ainsi, de suivre le cycle de vie des saumons. Les élèves voient leurs œufs évoluer jusqu'au stade d'alevin. Par la suite, ils les ensemencent généralement dans la rivière à saumon la plus près de leur établissement scolaire. Aucun projet n'a été proposé afin de répondre aux attentes de ce volet, les 111 000 \$ restants seront probablement redistribués dans d'autres volets, tels que Décompte – Transport suivant les orientations du comité directeur. (Crédit photo : Yves Richard, SSRR)



## BILAN GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS DU FONDS D'AIDE À LA PROTECTION

Le Fonds d'aide à la protection pour 2020-2021 s'élevait à 500 074 \$. Initialement, le montant prévisionnel pour l'année 2020-2021 était de 400 000 \$. Au moment de procéder à l'analyse des demandes au printemps 2020, les mesures sanitaires associées à la Covid-19 faisaient régner une grande incertitude quant à la saison de pêche. Comme l'achalandage des pêcheurs et les revenus des organismes étaient incertains, il a été jugé nécessaire de bonifier l'enveloppe de 100 000 \$ pour assurer la réalisation d'activités de protection adéquates tout en minimisant le fardeau financier pour les organismes. Cette bonification est issue du résiduel des années précédentes ainsi que d'une partie de l'argent généré par les intérêts du placement des fonds du PDPS. Ce volet du PDPS a permis aux rivières d'être subventionnées sous trois aspects de la protection :

1. Formation et recyclage : Pour la formation des nouveaux assistants à la protection et le recyclage des assistants ayant effectué plus de 100 heures l'année précédente. Ce volet n'a pas pu être subventionné, car l'activité de formation n'a pu avoir lieu. Elle devait se dérouler au mois de mai, mais, avec l'arrivée de la pandémie, ces activités ont été perturbées;
2. Activité de protection : Pour aider les gestionnaires de rivières à assumer les frais reliés à ces activités;
3. Équipement de protection : Pour l'acquisition de tout équipement nécessaire afin d'effectuer adéquatement la protection du saumon autour des rivières (véhicules tout terrain, caméras, radios et systèmes de communication, jumelles, etc.).

Au totale, 19 des 26 organismes ont eu la chance de pouvoir bénéficier du 7500 \$ (par organisme) disponible dans la subvention dédiée à l'achat d'un véhicule destiné à la protection.

## BILAN GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS LIÉES AU PRÉLÈVEMENT AUTOCHTONE

Une approche auprès de l'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador (IDDPNQL) a été faite pour poursuivre le travail entamé en 2019 par Michele Fiset, chargée de projet du volet lié au prélèvement autochtone. Dans le cadre du partenariat avec la FQSA et MFFP, tant de la Direction de l'expertise sur la faune aquatique que de la Direction des relations avec les nations autochtones, l'IDDPNQL a formé un comité de suivi qui s'est rencontré le 21 janvier 2021 afin d'évaluer différentes approches pour mener ce projet délicat de la meilleure des façons en respectant les différents groupes ciblés.

## BILAN GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS DE PROMOTION DE LA PÊCHE AU SAUMON

### *Promotion par des organismes locaux*

Cette enveloppe totale de 500 000 \$ visait à subventionner les activités liées à la promotion pour les organismes à but non lucratif œuvrant sur les rivières à saumon du Québec durant deux ans. Finalement, l'enveloppe n'était pas totalement distribuée et, avec les fonds restants, nous avons décidé d'ajouter une année supplémentaire de fonctionnement à ce volet. Au total, 71 131 \$ ont été accordés sur les 10 projets acceptés. Cependant, compte tenu de l'activité événementielle et publicitaire différente en 2020, seuls deux organismes ont accompli leurs projets. Pour pallier ce problème, nous avons décidé de prolonger les projets de promotion acceptés sur deux ans, ceux-ci se termineront donc à l'automne 2021. Il sera proposé au comité directeur de transférer le montant résiduel de cette enveloppe vers des volets déficitaires.

Types de dépenses :

- Dépenses liées à la participation à différents salons chasse et pêche
- Organisation d'événements promotionnels
- Production de dépliants
- Mise à jour des sites internet

### *Promotion régionale, nationale et internationale*

Le dernier exercice assurait une continuité des actions réalisées dans le précédent. Il nous a permis d'accentuer notre présence et d'assurer une progression quant à notre auditoire.

Les contraintes relatives à la pandémie et aux restrictions présentes nous ont obligés à être imaginatifs et créatifs, tout en respectant les règles sanitaires en vigueur.

Les actions s'inscrivent toujours dans le plan marketing sur le Web approuvé par le comité directeur en 2018.

#### Actions effectuées :

- La traduction anglaise du site Saumonquebec.com en son entier.
- La diffusion des vidéos Initiation de la pêche au saumon, où quatre femmes, puis quatre hommes n'ayant aucune expérience de pêche expérimentent toutes les étapes menant à la prise d'un saumon atlantique dans le but de démystifier l'initiation à la pêche à la mouche et d'en démontrer l'accessibilité. Ces dernières ont été vues plus de 65 000 fois.
- En continuité avec le concept de « Ma première prise » de l'année précédente, la réalisation d'un court-métrage s'intitulant *Ma première prise – Le film*, mettant en vedette Lydiane St-Onge, mieux connue sous Lydiane autour du monde. Le film a été vu plus de 400 000 fois.
- La mise en place, en période de confinement, d'un concours de montage de mouches amateur qui a interpellé 132 participants. La diffusion s'est faite sur les réseaux sociaux et les publications dudit concours ont atteint plus de 290 000 vues.
- Réalisation d'une structure de kiosque pour assurer la présence de notre équipe et de nos partenaires lors de salons chasse et pêche.

L'ensemble des initiatives et des développements réalisés auront permis une augmentation appréciable de notre communauté Facebook, au 31 mars, avec plus de 36 500 abonnés. Nos initiatives et actions constantes ont également permis d'atteindre près de 6000 « followers » sur Instagram. De plus, l'ajout de nos nouvelles vidéos ont permis de générer près de 1 000 000 de vues (Facebook et YouTube), représentant plus de 10 000 heures de visionnement en moins d'un an. Et, finalement, le nouveau site Saumonquebec.com a pu compter sur 215 000 visiteurs uniques et la visite de 300 000 pages lors de la dernière année.

## BILAN GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION

L'objectif du volet Sensibilisation est de partager les différents enjeux associés à la pêche sportive du saumon, que ce soit en matière de saine pratique de la pêche ou de gestion de la ressource. Tel que mentionné dans notre dernier rapport, les deux projets qui avaient été acceptés par le comité directeur ont été réalisés.

- Le jeu interactif développé par la firme Creo est disponible pour tous sur notre site Saumonquebec.com et permet de sensibiliser les jeunes du Québec aux différents cycles de vie du saumon. En 2021, le jeu a été traduit en anglais afin de pouvoir rejoindre le plus de personnes possibles. C'est au minimum 1200 jeunes par année qui en profitent.
- Le code d'éthique aux abords des rivières à saumon du Québec a été élaboré et est maintenant disponible sur notre site internet. Nous avons également fait produire 1000 panneaux de sensibilisation qui sont maintenant installés à différents points stratégiques sur les rivières à saumon du Québec.

Il reste une enveloppe de 65 000 \$ pour d'autres activités de sensibilisation répondant aux priorités énoncées, notamment les bonnes pratiques de remise à l'eau et la pêche en eau chaude. Les projets seront élaborés en partenariat avec le MFFP.

## BILAN GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS DE FORMATION

Le volet Formation a pour objectif de développer des outils de formation et de subventionner des projets visant à apporter des connaissances supplémentaires aux gestionnaires de rivières et leurs employés afin

d'assurer une bonne gestion. Trois projets avaient été approuvés par le comité directeur dans le cadre de la formation :

- Le projet d'élaboration d'une plateforme de formation pour les employés des délégataires de la pêche est terminé. Ce projet a été présenté aux gestionnaires de rivière à saumon du Québec ainsi qu'au MFFP. La plateforme est disponible de façon exclusive pour les gestionnaires sur notre site internet en cliquant [ici](#). Cet outil vise à former plus efficacement et uniformément les employés des postes d'accueil, tant sur les plans du service à la clientèle, de la connaissance de la pêche au saumon, de la réglementation (qui réfère au site du MFFP) et des bonnes pratiques.
- L'élaboration d'un guide des meilleures pratiques de gestion et d'encadrement réglementaire entourant la délégation de gestion de la pêche au saumon au Québec est toujours d'actualité, nous avons embauché une personne afin de mener à bien ce projet.

Le résiduel de cette enveloppe servira tel que prévu à subventionner différentes formations sur mesure selon les besoins des gestionnaires de rivières à saumon du Québec. Nous prévoyons un budget d'environ 10 000 \$.

## Annexe I : Tableaux des investissements 2020-2021 par volet

### A-INFRASTRUCTURES

#### Plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive au Québec 2017-2022

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Total	
Budget prévisionnel	- \$	2 300 000,00 \$	900 000,00 \$	900 000,00 \$	900 000,00 \$	5 000 000,00 \$	
Transfert du volet Nouveaux secteurs			458 946,00 \$			5 458 946,00 \$	Nouveau total
Enveloppe disponible (prévisionnel + reporté)	- \$	2 300 000,00 \$	1 472 874,69 \$	790 376,72 \$	901 147,47 \$		
Sommes totales engagées	- \$	2 295 398,00 \$	1 773 590,08 \$	848 897,52 \$			
Dépenses réalisées	- \$	2 171 600,31 \$	1 562 203,87 \$	782 771,44 \$			
Sommes engagées non versée	- \$	14 471,00 \$	20 294,10 \$	6 457,81 \$			
<b>Total des charges</b>	<b>- \$</b>	<b>2 186 071,31 \$</b>	<b>1 582 497,97 \$</b>	<b>789 229,25 \$</b>	<b>- \$</b>	4 557 798,53 \$	
Montant reporté	- \$	113 928,69 \$	(109 623,28) \$	1 147,47 \$	901 147,47 \$	901 147,47 \$	Restant

### B-DÉCOMPTE (Sous-volet A: Opérations)

#### Plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive au Québec 2017-2022

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Total	
Budget prévisionnel (selon budget convention)	- \$	175 000,00 \$	175 000,00 \$	175 000,00 \$	175 000,00 \$	700 000,00 \$	
Enveloppe disponible (prévisionnel + reporté)	- \$	175 000,00 \$	182 090,32 \$	202 782,91 \$	180 227,47 \$		
Sommes totales engagées	- \$	175 878,00 \$	155 284,00 \$	206 721,15 \$			
Dépenses réalisées	- \$	167 909,68 \$	154 307,41 \$	197 555,44 \$			
Sommes engagées non versée	- \$			- \$			
<b>Total des charges</b>	<b>- \$</b>	<b>167 909,68 \$</b>	<b>154 307,41 \$</b>	<b>197 555,44 \$</b>	<b>- \$</b>	519 772,53 \$	
Montant reporté	- \$	7 090,32 \$	27 782,91 \$	5 227,47 \$	- \$	180 227,47 \$	Restant

### B-DÉCOMPTE (Sous-volet B: Matériel)

#### Plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive au Québec 2017-2022

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Total	
Budget prévisionnel (selon budget convention)	- \$	133 750,00 \$	133 750,00 \$	133 750,00 \$	133 750,00 \$	535 000,00 \$	
Enveloppe disponible (prévisionnel + reporté)	- \$	133 750,00 \$	224 273,63 \$	198 150,15 \$	248 345,69 \$		
Sommes totales engagées	- \$	43 226,37 \$	159 873,48 \$	83 554,46 \$			
Dépenses réalisées	- \$	43 226,37 \$	159 873,48 \$	83 554,46 \$			
Sommes engagées non versée	- \$	- \$	- \$				
<b>Total des charges</b>	<b>- \$</b>	<b>43 226,37 \$</b>	<b>159 873,48 \$</b>	<b>83 554,46 \$</b>	<b>- \$</b>	286 654,31 \$	
Montant reporté	- \$	90 523,63 \$	64 400,15 \$	114 595,69 \$	248 345,69 \$	248 345,69 \$	Restant

### B-DÉCOMPTE (Sous-volet C: Transport)

#### Plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive au Québec 2017-2022

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Total	
Budget prévisionnel (selon budget convention)	- \$	45 000,00 \$	45 000,00 \$	- \$	- \$	90 000,00 \$	
Montant transféré du volet Ensemencements	- \$	- \$	60 000,00 \$			150 000,00 \$	nouveau total
Enveloppe disponible (prévisionnel + reporté)	- \$	45 000,00 \$	132 488,51 \$	132 488,51 \$	30 442,25 \$		
Sommes totales engagées	- \$	17 511,49 \$		102 046,26 \$			
Dépenses réalisées	- \$	17 511,49 \$	- \$	102 046,26 \$			
Sommes engagées non versée	- \$	- \$	- \$				
<b>Total des charges</b>	<b>- \$</b>	<b>17 511,49 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>102 046,26 \$</b>	<b>- \$</b>	119 557,75 \$	
Montant reporté	- \$	27 488,51 \$	132 488,51 \$	30 442,25 \$	- \$	30 442,25 \$	Restant

**C-ENCEMENCEMENT****Plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive au Québec 2017-2022**

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Total	
Budget prévisionnel (selon budget convention)	- \$	111 000,00 \$	3 000,00 \$	3 000,00 \$	3 000,00 \$	120 000,00 \$	
Enveloppe disponible (prévisionnel + reporté)	- \$	111 000,00 \$	51 000,00 \$	48 000,00 \$	45 000,00 \$		
Sommes totales engagées	- \$	3 000,00 \$	3 000,00 \$	3 000,00 \$			
Dépenses réalisées	- \$	3 000,00 \$	3 000,00 \$	3 000,00 \$			
Sommes engagées non versée	- \$	- \$	- \$				
Montant transféré au volet Transport	- \$	60 000,00 \$	- \$				
<b>Total des charges</b>	<b>- \$</b>	<b>63 000,00 \$</b>	<b>3 000,00 \$</b>	<b>3 000,00 \$</b>	<b>- \$</b>	69 000,00 \$	
Montant reporté	- \$	48 000,00 \$	48 000,00 \$	45 000,00 \$	45 000,00 \$	51 000,00 \$	Restant

**D-PROTECTION****Plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive au Québec 2017-2022**

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Total	
Budget prévisionnel (selon budget convention)	- \$	500 000,00 \$	500 000,00 \$	400 000,00 \$	400 000,00 \$	1 800 000,00 \$	
Montant transféré au volet protection				100 000,00 \$		1 900 000,00 \$	Nouveau total
Enveloppe disponible (prévisionnel + reporté)	- \$	500 000,00 \$	516 749,82 \$	540 104,98 \$	500 445,02 \$		
Sommes totales engagées	- \$	499 827,00 \$	514 078,00 \$	500 074,05 \$			
Dépenses réalisées	- \$	483 250,18 \$	476 644,84 \$	439 659,96 \$			
Sommes engagées non versée	- \$	- \$	- \$	- \$			
<b>Total des charges</b>	<b>- \$</b>	<b>483 250,18 \$</b>	<b>476 644,84 \$</b>	<b>439 659,96 \$</b>	<b>- \$</b>	1 399 554,98 \$	
Montant reporté	- \$	16 749,82 \$	40 104,98 \$	100 445,02 \$	- \$	500 445,02 \$	Restant

**D-AUTOCHTONE****Plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive au Québec 2017-2022**

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Total	
Budget prévisionnel (selon budget convention)	- \$	210 000,00 \$	30 000,00 \$	30 000,00 \$	30 000,00 \$	300 000,00 \$	
Enveloppe disponible (prévisionnel + reporté)	- \$	210 000,00 \$	239 085,29 \$	215 702,73 \$	125 470,24 \$		
Sommes totales engagées	- \$	914,71 \$	53 382,56 \$	48 378,49 \$			
Dépenses réalisées	- \$	914,71 \$	53 382,56 \$	48 378,49 \$			
Sommes engagées non versée	- \$	- \$	- \$	71 854,00 \$			
<b>Total des charges</b>	<b>- \$</b>	<b>914,71 \$</b>	<b>53 382,56 \$</b>	<b>120 232,49 \$</b>	<b>- \$</b>	174 529,76 \$	
Montant reporté	- \$	209 085,29 \$	185 702,73 \$	95 470,24 \$	- \$	125 470,24 \$	Restant

**F-PROMOTION (Sous-volet A: National)****Plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive au Québec 2017-2022**

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Total	
Budget prévisionnel (selon budget convention)	70 000,00 \$	160 000,00 \$	255 000,00 \$	345 000,00 \$	245 000,00 \$	1 075 000,00 \$	
Enveloppe disponible (prévisionnel + reporté)	70 000,00 \$	207 161,79 \$	199 275,68 \$	69 864,67 \$	172 891,90 \$		
Sommes totales engagées	22 838,21 \$	262 886,11 \$	474 411,01 \$	141 972,77 \$			
Dépenses réalisées	22 838,21 \$	262 886,11 \$	474 411,01 \$	141 972,77 \$			
Sommes engagées non versée	- \$	- \$	- \$				
<b>Total des charges</b>	<b>22 838,21 \$</b>	<b>262 886,11 \$</b>	<b>474 411,01 \$</b>	<b>141 972,77 \$</b>	<b>- \$</b>	902 108,10 \$	
Montant reporté	47 161,79 \$	(55 724,32) \$	(275 135,33) \$	(72 108,10) \$	- \$	172 891,90 \$	Restant

**F-PROMOTION (Sous-volet B: Local)****Plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive au Québec 2017-2022**

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Total	
Budget prévisionnel (selon budget convention)	- \$	250 000,00 \$	250 000,00 \$	- \$	- \$	500 000,00 \$	
Enveloppe disponible (prévisionnel + reporté)	- \$	250 000,00 \$	352 730,03 \$	184 212,07 \$			
Sommes totales engagées	- \$	197 517,00 \$	155 049,00 \$	71 130,95 \$			
Dépenses réalisées	- \$	147 269,97 \$	131 869,96 \$	64 365,34 \$			
Sommes engagées non versée	- \$	- \$	6 648,00 \$	19 461,30 \$			
Montant transféré au volet Protection			30 000,00 \$				
<b>Total des charges</b>	<b>- \$</b>	<b>147 269,97 \$</b>	<b>168 517,96 \$</b>	<b>83 826,64 \$</b>	<b>- \$</b>	399 614,57 \$	
Montant reporté	- \$	102 730,03 \$	184 212,07 \$	100 385,43 \$	- \$	100 385,43 \$	Restant

**H-NOUVEAUX SECTEURS****Plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive au Québec 2017-2022**

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Total	
Budget prévisionnel (selon budget convention)	- \$	42 000,00 \$	458 000,00 \$			500 000,00 \$	
Enveloppe disponible (prévisionnel + reporté)	- \$	42 000,00 \$	458 946,00 \$				
Sommes totales engagées	- \$	41 054,00 \$	- \$				
Dépenses réalisées	- \$	41 054,00 \$	- \$				
Sommes engagées non versée	- \$		- \$				
Montant transféré au volet Infrastructures	- \$	- \$	458 946,00 \$				
<b>Total des charges</b>	<b>- \$</b>	<b>41 054,00 \$</b>	<b>458 946,00 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	500 000,00 \$	
Montant reporté	- \$	946,00 \$	- \$			- \$	Restant

**G-SENSIBILISATION****Plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive au Québec 2017-2022**

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Total	
Budget prévisionnel (selon budget convention)	- \$	32 500,00 \$	32 500,00 \$	32 500,00 \$	32 500,00 \$	130 000,00 \$	
Enveloppe disponible (prévisionnel + reporté)	- \$	32 500,00 \$	65 000,00 \$	50 699,27 \$	62 218,02 \$		
Sommes totales engagées	- \$		46 800,73 \$	20 981,25 \$			
Dépenses réalisées	- \$		46 800,73 \$	20 981,25 \$			
Sommes engagées non versée	- \$		- \$				
<b>Total des charges</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>46 800,73 \$</b>	<b>20 981,25 \$</b>	<b>- \$</b>	67 781,98 \$	
Montant reporté	- \$	32 500,00 \$	18 199,27 \$	29 718,02 \$	62 218,02 \$	62 218,02 \$	Restant

**I-FORMATION****Plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive au Québec 2017-2022**

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Total	
Budget prévisionnel (selon budget convention)	- \$	75 000,00 \$	75 000,00 \$			150 000,00 \$	
Enveloppe disponible (prévisionnel + reporté)	- \$	75 000,00 \$	150 000,00 \$	113 113,70 \$	81 604,00 \$		
Sommes totales engagées	- \$		36 886,30 \$	31 509,70 \$			
Dépenses réalisées	- \$		36 886,30 \$	31 509,70 \$			
Sommes engagées non versée	- \$		- \$				
<b>Total des charges</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>36 886,30 \$</b>	<b>31 509,70 \$</b>	<b>- \$</b>	68 396,00 \$	
Montant reporté	- \$	75 000,00 \$	113 113,70 \$	81 604,00 \$	81 604,00 \$	81 604,00 \$	Restant

**Frais de gestion****Plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive au Québec 2017-2022**

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Total	
Budget prévisionnel (selon budget convention)	125 000,00 \$	125 000,00 \$	125 000,00 \$	165 000,00 \$	165 000,00 \$	705 000,00 \$	
Budget réel (incluant report année précédente)	125 000,00 \$	125 000,00 \$	125 000,00 \$	165 000,00 \$	165 000,00 \$		
Dépenses réalisées	125 000,00 \$	125 000,00 \$	125 000,00 \$	165 000,00 \$			
Sommes engagées (non versée)	- \$	- \$	- \$				
<b>Total des charges</b>	<b>125 000,00 \$</b>	<b>125 000,00 \$</b>	<b>125 000,00 \$</b>	<b>165 000,00 \$</b>	<b>- \$</b>	540 000,00 \$	
Montant reporté	- \$	- \$	- \$			165 000,00 \$	Restant

**Transferts et intérêts****Plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive au Québec 2017-2022**

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Total	
Versements prévus selon la convention 1	1 225 000,00 \$	1 575 000,00 \$	1 575 000,00 \$	1 575 000,00 \$	1 575 000,00 \$	7 525 000,00 \$	
Versements prévus selon la convention 2	- \$	4 000 000,00 \$				4 000 000,00 \$	
Ajout selon l'entente de fond de protection			25 000,00 \$			25 000,00 \$	
Total prévu						11 525 000,00 \$	
						11 676 433,89 \$	Nouveau total
Dépôts	- \$	6 800 000,00 \$	1 575 000,00 \$	- \$	- \$	8 375 000,00 \$	
Intérêt généré	- \$	15 613,37 \$	43 313 \$	126 433,89 \$	- \$	126 433,89 \$	
Dépenses totales	147 838,21 \$	3 538 093,82 \$	3 740 268,26 \$	2 178 568,22 \$	- \$	9 604 768,51 \$	
Solde courant	(115 218,00) \$	3 162 301,55 \$	1 198 969,21 \$			3 150 000,00 \$	Reste à verser
						2 071 665,38 \$	Reste à dépense